

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N° 188
20 novembre 2011

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Retrait pur et simple du projet de décret et d'arrêté portant sur l'évaluation des enseignants !

La responsabilité des dirigeants de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP), du SE, du SNETAA FO, du SNFO LC, du SNUDI FO de la CGT- Educ est de décider :

Boycott de toute concertation à ce sujet !

Boycott du Comité technique ministériel qui le met à l'ordre du jour!

Grève et manifestation centrale de toute la profession au ministère pour le retrait du projet de décret !

Les projets de décret et d'arrêté portant sur l'évaluation et la progression de carrière des enseignants constituent une attaque d'une importance historique contre le statut des enseignants. Attaque majeure contre la qualification des enseignants – dans la continuité de la contre réforme de la formation des maîtres –, ils constituent la plus grave attaque contre l'enseignement public.

Réduction de salaires des enseignants

C'est bien de cela qu'il s'agit lorsque le projet gèle à compter du 1^{er} janvier 2012 toutes les promotions au choix et grand choix, tout le monde étant ramené à la progression à l'ancienneté jusqu'à 2015. Au delà de 2015, au système actuel de progression au choix et grand choix est substitué un système de « gain de mois » dans l'avancement. Mais ce gain est de deux ou cinq mois là où les promotions au choix et grand choix, selon les échelons, pouvaient aller de six mois à deux ans.

Il s'agit donc d'une diminution considérable de salaire à l'échelle de l'ensemble de la profession !

Caporalisation des enseignants ; négation de leur qualification disciplinaire dans le second degré, de leur qualification pédagogique pour tous

Mais ce qui est au moins aussi important, ce sont les modalités de l'« évaluation » des enseignants. Ils le seront sur la base d'une « auto évaluation » et d'une « évaluation » par le chef d'établissement dans le second degré, par l'inspecteur de l'Education nationale dans le premier degré à la suite d'un « entretien professionnel ».

Le fait que dans le second degré l'évaluation soit entièrement entre les mains du chef d'établissement – qui ne saurait avoir de compétence pédagogique pour juger d'un enseignement disciplinaire qui lui est étranger – a un sens précis. **L'enseignant du second degré n'est plus jugé sur la mise en œuvre de sa qualification dans la transmission d'un savoir disciplinaire.** Il est jugé sur tout autre chose, comme cela est dit explicitement dans le texte ministériel : sur sa capacité à s'inscrire dans le « projet d'établissement », sur sa capacité à faire progresser **chaque** élève (ce qui signifie que l'enseignant est désigné comme responsable de l'échec éventuel d'un certain nombre d'entre eux – parfaite dénegation de la responsabilité de la misère sociale, du chômage, des handicaps de toute sorte hérités de la société capitaliste), sur sa capacité à nouer des « partenariats » avec l'école – gare à ceux qui rechignent à collaborer avec le patronat local ou... la police ! Il est surtout jugé sur son degré de soumission au chef d'établissement. **C'est la mise à mort de toute indépendance pédagogique du professeur.**

Il n'en va pas différemment pour les professeurs d'école. Certes, c'est l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) qui les évalue. Mais c'est à la suite d'un entretien sur les mêmes critères évoqués ci-dessus qu'il le fait, non plus à la suite d'une inspection en classe.

L'instruction, la transmission du savoir scientifique, culturel et technique devient parfaitement accessoire. La soumission au projet d'établissement local acte la fin des programmes nationaux et des diplômes nationaux. En ce sens, l'attaque contre le statut et la qualification est aussi une attaque contre l'enseignement public, contre le droit à l'instruction de la jeunesse.

Le fruit pourri de la concertation et du « dialogue social »

On peut lire dans le « Café pédagogique »

En février 2011, Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines, avait surpris les syndicats en lançant le principe d'entretiens professionnels (ou entretiens de carrière) à 2 et 20 ans d'exercice du métier. Le 8 février elle nous déclarait : "on en a bien sûr parlé avec les organisations syndicales. Tout le monde est d'accord pour dire que le métier d'enseignant a évolué et que l'évaluation actuelle ne reflète qu'une partie des tâches qu'effectuent les enseignants, celles qui ont lieu en classe. Et cet effet est renforcé par la notation administrative qui a un impact très mécanique. Le ministre veut changer cela". Elle nous annonçait "plusieurs scénarios" pour la rentrée 2011, étant posé qu'il y a "une forte convergence pour dire que la notation doit intégrer un entretien d'appréciation et pour prendre comme guide le référentiel des compétences des enseignants élaboré en 2006. Il y a aussi accord sur l'idée qu'il faut un regard croisé et pas celui du seul chef d'établissement ou de l'IPR".

La représentante du ministre Châtel l'indique clairement : le projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation a été rendu possible par la concertation avec les directions syndicales.

Il faut se féliciter du fait qu'aujourd'hui, confronté à l'indignation des collègues, la direction du SNES notamment se prononce pour le retrait du projet de décret.

Mais à la lumière de la déclaration de Théophile, la conclusion la plus claire doit être tirée : **la concertation doit cesser immédiatement avec le gouvernement. En convoquant le CTM (comité technique ministériel) qui a à l'ordre du jour le décret le 20 décembre, en plein congé de fin d'année, le gouvernement indique clairement sa volonté de perpétrer son mauvais coup dans le dos des enseignants. Les dirigeants syndicaux doivent décider dans l'unité de boycotter ce CTM.**

L'intersyndicale annonce une grève au mois le 15 décembre. **La responsabilité des directions syndicales, pour faire ravalé au ministre Châtel du gouvernement Sarkozy Fillon son projet de décret, est d'appeler ce jour là à une manifestation centrale nationale de toute la profession au ministère.**

En infligeant une défaite au gouvernement sur cette question, le corps enseignant contribuerait à ouvrir la voie à tous les travailleurs confrontés via le plan d'austérité à la violente offensive du gouvernement Sarkozy Fillon, offensive qui vise à leur faire payer la « dette », produit des innombrables cadeaux faits aux capitalistes et aux banquiers, notamment depuis 2008.

Je désire recevoir la lettre de liaison éditée par le courant « Front Unique » et je communique à cet effet mon adresse électronique :

Je suis syndiqué au SNES et donne mon accord pour être candidat sur la liste Front Unique de mon département et de mon académie pour le renouvellement du Bureau départemental et/ou CA académique du SNES

Nom Prénom.....

Catégorie..... Discipline.....

Lieu de syndicalisation (Etablissement ou Académie).....

Adresse électronique..... Téléphone.....